

RD 26
TRAVERSEE DU VILLAGE
Commune de LIRAC

Dossier d'Exploitation
Sous Chantier tranche optionnelle 2

Indice des modifications :

Version	Date	Modifications
1	25/09/2025	Création
2	3/10/2025	Modification dates

Rédacteur	Approbateur
Daniel RANDE	Daniel RANDE

Table des matières

1. Plan de situation	P3
2. Description des travaux	P4
3. Intervenants	P4
4. Modes d'exploitation retenus	P5
5. Données de trafic	P5
6. Recommandations traitant de la sécurité des personnels	P5-6
Annexes	P7

1 – PLAN DE SITUATION



2 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux consistent en la réalisation d'aménagement de voirie de la traversée du village de LIRAC. (Gard – 30).

Il s'agira de :

- Réaliser les travaux de terrassement
- Mise en œuvre de grave 0/20
- Mise en œuvre de grave bitume
- Mise en œuvre d'enrobés
- Création de plateaux traversant
- Mise en place de la signalisation de police

3 – INTERVENANTS

- Maître d'Ouvrage : **Commune de Lirac**
Place Robert Morino
30126 Lirac
- Maître d'œuvre : Inframed
625 av de la Salladelle
34130 ST Aunes
- Entreprises traitantes **ROBERT TRAVAUX PUBLICS**
Rue de la République
30 630 Verfeuil

Personnes à contacter en cas d'aléas :

Chef de chantier : Mr LOPEZ au 06 24 00 74 26

Conducteur de travaux : Mr RANDE au 06 07 56 84 96

- Entreprises sous-traitantes

Sans objet

4 – MODES D'EXPLOITATION RETENUS

Phase 3 :

Traitement de la tranche optionnelle 2

- 1 Terrassement
- 2 Remblaiement GNT
- 3 Grave bitume
- 4 Réalisation des enrobés et plateau traversant
- 5 Signalisation horizontale

Signalisation :

- * Route barrée à tout véhicule y compris les cyclistes durant la période du 27 octobre au 19 décembre 2025 (arrêt travaux du 20 décembre au 4 janvier) et du 5 janvier au 20 février 2025 jour et nuit, week-end compris ; avec remise en circulation le 20 février 2026
- * Une déviation PL et VL sera mise en place pour la même période par la RD 26, RN 580 ,RD 976 et RD 4

5 – DONNEES DE TRAFIC

Route départementale de niveau 3

6 –RECOMMANDATIONS TRAITANT DE LA SECURITE DES PERSONNELS

6.1 - Généralités

Pendant et en dehors des horaires de chantier et durant toute la durée des travaux :

- le maintien des cheminements piétons seront assurés et sécurisés ;
- l'accès aux véhicules de secours sera maintenu
- les zones des travaux seront nettoyées ;
- les zones de travaux seront fermées aux publics afin d'assurer leur sécurité, ainsi que lors d'intempéries ou d'arrêt prolongé ;
- l'entretien et la maintenance de la signalisation et du balisage seront, assurés ainsi que lors des intempéries ou d'arrêt prolongé.

6.2 - Agents d'exploitation

Signalisation des personnes

Les agents intervenants sur le domaine routier respecteront les règles habituelles de sécurité et leurs équipements seront au minimum de classe 2 et conformes aux normes en vigueur.

Signalisation des véhicules

Les véhicules de chantier, de service ou de signalisation doivent être particulièrement visibles et reconnaissables. Ils doivent respecter les règles de signalisation en vigueur.

6.3 - Personnels et véhicules d'entreprises

Les dispositions concernant les personnels et véhicules d'entreprises doivent respecter les règles suivantes :

- Le personnel à pied travaillant sur le chantier devra être doté de vêtements à haute visibilité de classe 2 au minimum.
- Les parties latérales et saillantes des véhicules opérant sur la chaussée à l'intérieur du chantier seront marquées de bandes rouge et blanches rétro-réfléchissantes.

Annexes
PLAN DE DEVIATION VL et PL

PLAN DE DEVIATION

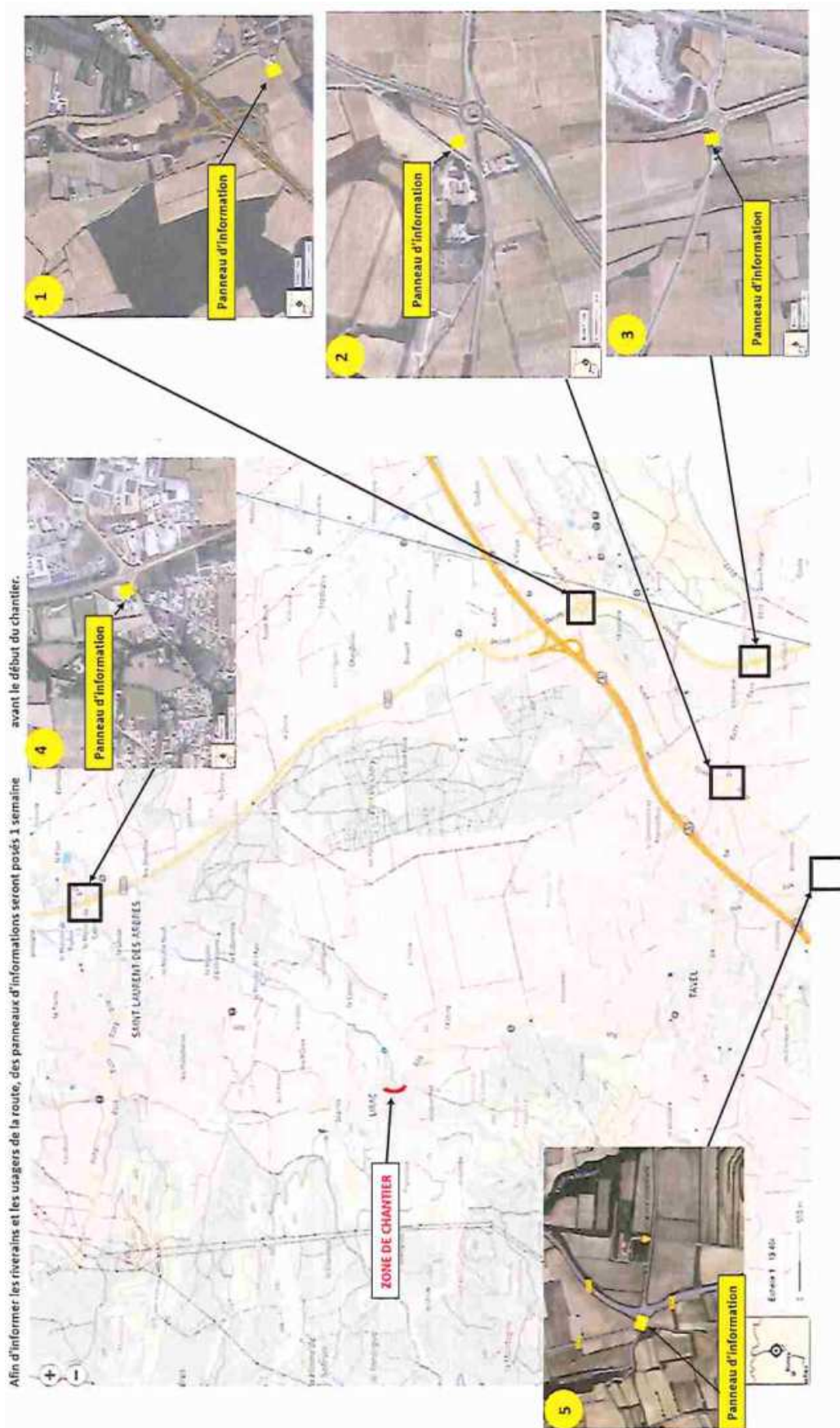
Présignalisation à St Laurent des Arbres et Tavel :

« TRAVERSEE DE LIRAC
INTERDITE – ROUTE BARREE
SUIVRE DEVIATION »

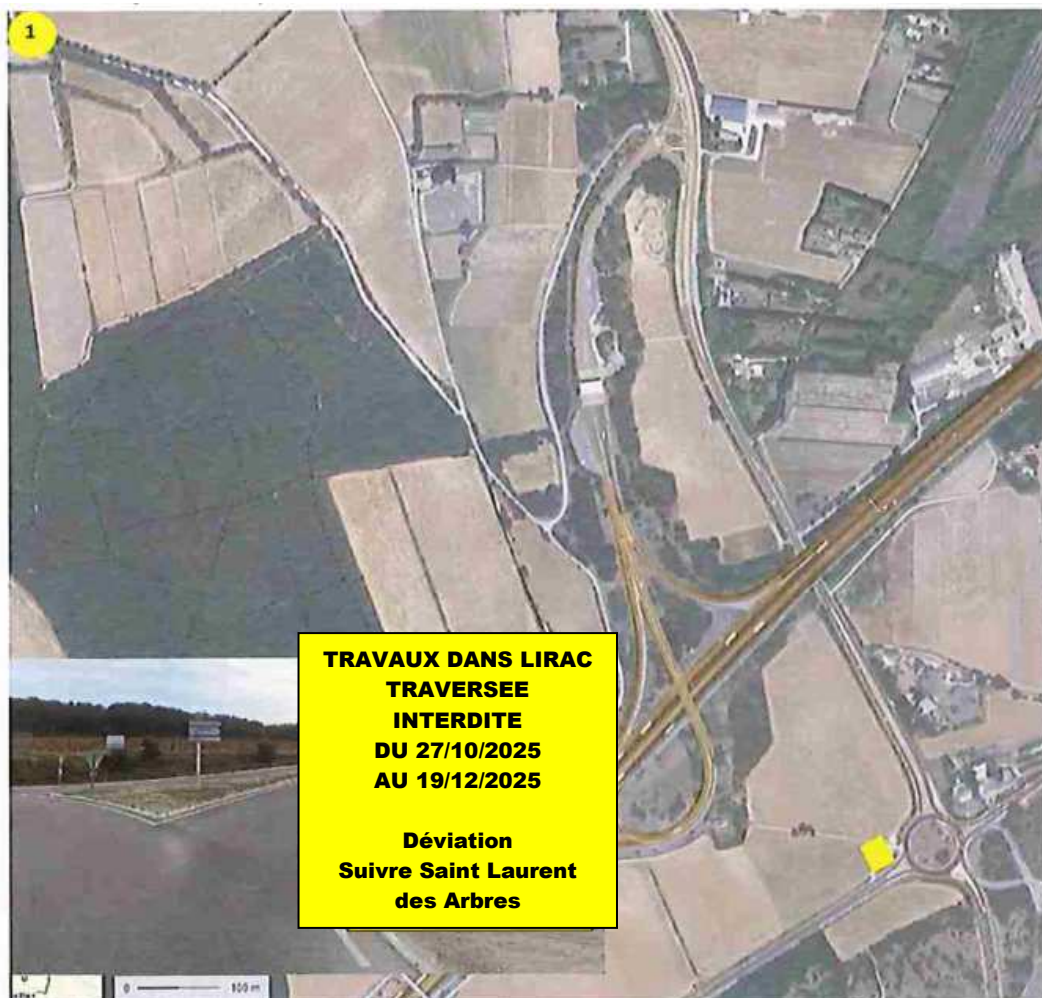


Information usagers et pose des panneaux





Implantation des panneaux



Dimensions des panneaux : 1200x2500



